



Ordonnance de télécom CRTC 2014-1

Version PDF

Ottawa, le 7 janvier 2014

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	290	le 13 décembre 2013	le 15 janvier 2014
Wightman Telecom Ltd.	31	le 11 décembre 2013	le 10 janvier 2014

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.